

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n° 2015/830

SEC/FDS
Version : 1.4

Date de création :
16/09/2015
Date de révision :
19/03/2019

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Plâtre

Nom commercial : BLICQ Plâtre

1.2. Utilisations Identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Bâtiment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LES ATELIERS DE BLICQUY SCRL FS, Rue du Couvent, 38 - 7903 BLICQUY

Tel: 00 32 (0) 69.66.96.90

Fax: 00 32 (0) 69 66 96 99

informations@adblicquy.be - www.lesateliersdeblicquy.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison Belgique : +32 70 245 245

SECTION 2. Identifications des dangers

Eviter de respirer les poussières. Peut entraîner une irritation des yeux ou de la peau, gorge et poumons pour les personnes sensibles. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 3. Composition/Informations sur les composants

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 2015/830

Identification	Nom	Désignation chimique	Formule chimique	Symbole
CAS : 26499-65-0	Plâtre de Paris	Sulfate de Calcium semi-hydraté et quantités mineures de silice cristalline (< 3%)	CaSO ₄ , ½ H ₂ O	P261 – Eviter de respirer les poussières

SECTION 4. Premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de projections ou de contact avec la peau

Laver la peau à l'eau claire.

En cas de projections ou de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si nécessaire.



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n° 2015/830

SEC/FDS
Version : 1.4

Date de création :
16/09/2015
Date de révision :
19/03/2019

En cas d'ingestion

Ne rien faire absorber par la bouche. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

SECTION 5. Mesures de lutttes contre l'incendie

Ce produit est non inflammable.

Risques spécifiques : à des températures supérieures à 1200°C, de l'anhydride sulfurique est produit.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Eviter le contact avec les yeux, la peau et de respirer la poussière.

En cas d'envolée de poussières, porter un masque à poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter toute pénétration dans les eaux de surface et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de nettoyage / récupération

Ramasser le produit sec en utilisant des méthodes de nettoyage en évitant les envolées de poussières et le déposer dans un container approprié. Le produit peut être éliminé comme déchet du secteur de la construction.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Manipuler de préférence dans des locaux suffisamment aérés. Eviter l'envolée de poussières lors de l'utilisation, porter un masque anti poussières.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Fiche de sécurité
Règlement (CE) n° 2015/830

SEC/FDS
Version : 1.4

Date de création :
16/09/2015
Date de révision :
19/03/2019

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Poussières totales inhalées : 10 mg/m³/ 8h

Poussières alvéolaires : 4 mg/m³/ 8h

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogrammes d'obligation du port d'équipement de protection individuelle (EPI)



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes conformes à la norme NF EN 166.

Prévoir à proximité une source d'eau fraîche ou une fontaine oculaire en cas de projection dans les yeux pour le rinçage de la peau et des yeux.

Protection des voies respiratoires

Eviter l'inhalation des poussières. Porter un masque à poussières adapté.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés (manches longues et col fermé).

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations concernant les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Information générale

Aspect : Poudre blanche

Odeur : Inodore

Informations importantes à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 7-7,5

Solubilité à l'eau : Diluable



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n° 2015/830

SEC/FDS
Version : 1.4

Date de création :
16/09/2015
Date de révision :
19/03/2019

Point d'éclair : Non concerné

Caractéristique d'explosivité : Non concerné

Température d'auto-inflammation : Non concerné

Masse volumique sec : > 1

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Sensibilisation respiratoire

L'inhalation de la poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Irritation cutanée

La poussière peut irriter la peau des personnes sensibles

Toxicité par ingestion

Non toxique

SECTION 12. Informations écologiques

Aucune information écologique n'est disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Eliminer le produit selon la réglementation en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon les réglementations sur le transport.



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n° 2015/830

SEC/FDS
Version : 1.4

Date de création :
16/09/2015
Date de révision :
19/03/2019

SECTION 15. Informations réglementaires

Règlement (CE) N° 1272/2008 modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE, 1999/45/CE, et leurs adaptations.

SECTION 16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur de ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations communautaires et nationales.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.